

Question écrite du 6 octobre 2021 de Mme Léonore Baehler: «Halles de la Jonction: lieu non marchand».

Dans l'attente de la transformation des halles de la Jonction en parc public, les habitants et les associations ont demandé un lieu de verdure et de quiétude, notamment à travers un long processus participatif.

Les associations et les habitants souhaitent donc dès maintenant créer le lien avec le futur projet de parc et s'étonnent que la Ville de Genève ait proposé un appel à projet qui demande un loyer de 6000 francs par mois et des mesures de sécurisation des lieux, ce qui exclut d'office les associations.

Pourquoi ne pas maintenir une continuité avec le projet du parc à la pointe de la Jonction qui prenne en compte le processus participatif et pourquoi ne pas renoncer au projet marchand et ainsi répondre à la demande d'avoir un lieu pour se reposer, jouer, jardiner et créer du lien social? Serait-il encore possible de revenir sur cette décision? Sinon, pour quelles raisons?